

«La *Loi de mise en oeuvre de l'ALENA* couronne 14 mois de négociations, suivis de six mois consacrés à la rédaction minutieuse du texte de l'Accord et du projet de loi. L'ALENA ouvrira des possibilités de développement économique aux Canadiens pour de nombreuses années à venir», a déclaré le Ministre.

L'ALENA crée un marché dynamique de 360 millions de personnes, qui produit pour 7 billions de dollars de biens et de services, et le Canada sera particulièrement bien placé pour attirer les investisseurs qui veulent servir toute l'Amérique du Nord.

M. Wilson a ajouté que les trois pays reprendront à la mi-mars les pourparlers additionnels sur les questions d'environnement et de travail. Ces discussions sont d'ailleurs en cours, soit au niveau bilatéral, soit entre les trois pays, pratiquement depuis le début des négociations de l'ALENA. Les trois gouvernements ont convenu qu'il était possible de négocier séparément des accords additionnels sur l'environnement et le travail, sans rouvrir l'ALENA.

Un certain nombre de mesures environnementales reliées au commerce ont été incluses dans l'ALENA. Par ailleurs, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu le 12 août 1992, au terme des négociations sur l'ALENA, que leurs ministres de l'environnement se réuniraient pour examiner le projet d'une éventuelle commission nord-américaine de l'environnement. En septembre, ils ont décidé, en principe, de créer cette commission, et les pourparlers se poursuivent depuis sur les modalités.

«Tout au long de la période de négociation, le Canada a mis de l'avant un certain nombre de propositions visant à renforcer la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail, a dit le Ministre. Nous continuerons à rechercher des accords valables, consultant à ce sujet les représentants des mouvements environnementaux et syndicaux et du monde des affaires.»

L'ALENA, de souligner le Ministre, n'est qu'un volet parmi d'autres du programme commercial du gouvernement, la priorité absolue étant donnée aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874